

SUNNY MANAGERS

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

EXERCICE CLOS LE : 31/12/2024

SUNNY ASSET MANAGEMENT



Sommaire

Informations concernant les placements et la gestion	4
Rapport d'activité	11
Rapport du commissaire aux comptes	16
<u>COMPTES ANNUELS</u>	
Bilan	21
Actif	21
Passif	22
Compte de résultat	23
<u>ANNEXE</u>	
Stratégie et profil de gestion	26
Tableau des éléments caractéristiques au cours des cinq derniers exercices	27
Règles & méthodes comptables	29
Evolution des capitaux propres au cours de l'exercice	32
Evolution du nombre de parts ou actions au cours de l'exercice	33
Ventilation de l'actif net par nature de parts ou actions	34
Expositions directes et indirectes sur les différents marchés	35
Exposition directe sur le marché actions (hors obligations convertibles)	35
Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition	35
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles)	36
Exposition directe sur le marché de taux (hors obligations convertibles) ventilation par maturité	37
Exposition directe sur le marché des devises	38
Exposition directe aux marchés de crédit	39
Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie	40
Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion	41
Autres informations relatives au bilan et au compte de résultat	42
Créances et dettes - ventilation par nature	42
Frais de gestion, autres frais et charges	43
Engagements reçus et donnés	46
Acquisitions temporaires	46
Instruments d'entités liées	47
Détermination et ventilation des sommes distribuables	48
Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets	48
Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes	50
Inventaire des actifs et passifs	52
Inventaires des IFT (hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)	55
Inventaire des opérations à terme de devise (utilisées en couverture d'une catégorie de part)	57

Inventaire des instruments financiers à terme (utilisés en couverture d'une catégorie de part)	58
Synthèse de l'inventaire	59
Comptes annuels au 29/12/2023	60

Commercialisateur	SUNNY ASSET MANAGEMENT
Société de gestion	SUNNY ASSET MANAGEMENT 85 rue Jouffroy d'Abbans, 75017 Paris.
Dépositaire et Conservateur	SOCIETE GENERALE SA 75886 Paris Cedex 18
Commissaire aux comptes	PWC SELLAM, 2 rue Vatismesnil – CS 60003 - 92532 Levallois Perret Cedex Représenté par Frédéric Sellam

Informations concernant les placements et la gestion

Classification :

OPCVM actions françaises.

Garantie :

Néant.

Objectif de gestion :

SUNNY MANAGERS a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.

Indicateur de référence :

Historique de l'indicateur de référence :

- Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)
- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)
- À compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

Le FCP a pour indicateur de référence l'indice CAC Mid & Small (en Euros, dividendes réinvestis).

Cet indice actions France petites et moyennes capitalisations comprend toutes les valeurs qui font partie des indices CAC Mid 60 et CAC Small. L'indicateur de référence est calculé dividendes réinvestis par Euronext, enregistré sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. (Pour plus d'information sur cet indice : www.euronext.com).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

Le portefeuille n'ayant pas pour but de répliquer son indicateur de référence, la performance de la valeur liquidative du fonds peut s'écarter sensiblement de la performance de l'indice.

Stratégie d'investissement :

6.1. Description des stratégies utilisées

Le fonds à vocation à être principalement exposé aux marchés actions des actions françaises tout en pouvant être couvert partiellement en cas d'anticipation négative sur les marchés actions françaises.

Les actions sont sélectionnées en fonction de leur valorisation boursière, de leurs publications de résultats et leur positionnement sectoriel. La sélection des titres à l'intérieur de chaque secteur reposera ensuite sur une analyse fondamentale des valeurs susceptibles d'être sélectionnées selon des critères quantitatifs et qualitatifs.

- Critères quantitatifs : approche visant à déterminer l'attractivité en termes de valorisation en utilisant des ratios adaptés à chaque industrie :
 - Analyse bilancielle (endettement ...) ;
 - PER, PEG, croissance et degré de récurrence des résultats dans le temps, VE/RBE ;
 - Visibilité sectorielle.
- Analyse qualitative :

- Les variables clés qui guident cette valeur : compréhension du jeu concurrentiel, barrières à l'entrée;
- Compréhension de la manière dont la rentabilité est construite (analyse de l'équilibre ou du déséquilibre offre/ demande, avantage par les coûts, analyse des brevets et des marques) ;
- Expérience de l'équipe dirigeante, bonne gouvernance, les risques en matière de durabilité ;
- Quelle pourrait être l'évolution de la société dans les 10 prochaines années ;
- Pourquoi et comment la valorisation pourrait-elle être plus élevée dans l'avenir par rapport à aujourd'hui ;
- Analyse des échecs passés sur les valeurs.

- Critères de liquidités applicables sur la sélection d'actions en direct :

Afin de contrôler le risque, l'équipe de gestion a développé une politique pour les achats de titres actions :

- Pondération maximale par valeurs (titres en direct) en fonction de critères de liquidité ;
- Processus de contrôle et ajustement systématique des positions lorsqu'une valeur s'écarte de la pondération maximale qui lui est autorisée ou lorsqu'elle change de catégorie.

Étant éligible au PEA, le FCP devra à tout moment être investi à 75% au minimum, en actions françaises. Dans le cadre d'une gestion discrétionnaire, le FCP, pouvant être couvert partiellement, sera exposé entre 60% et 100%, voire 110% dans les cas exposés dans la partie B-1 Actions ci-dessous, de son actif au marché actions françaises (dont 50% maximum sur Euronext Growth),

À hauteur de 25% de son actif, il peut également investir sur les marchés des obligations et produits monétaires en adaptant le programme d'investissement en fonction de la conjoncture et des anticipations du gérant. Le fonds sera exposé au risque taux dans une fourchette de 0 à 40 %, via les titres de créances et l'utilisation des IFT.

Étant éligible au PEA PME, le FCP investit au moins 75% de l'actif net en titres émis par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros sur les 4 dernières années.

Afin d'atténuer le « risque actions », dans la mesure du possible, le FCP met en place une couverture en vendant des contrats sur indices directement ou indirectement par l'utilisation de produits dérivés.

Le FCP peut se couvrir afin de limiter son exposition à 60 % de son actif.

L'exposition au risque de change est limitée à 10% de l'actif, tous instruments confondus.

6.2. ACTIFS

L'ensemble des classes d'actifs qui entrent dans la composition de l'OPCVM est :

1. Titres de créance, instruments du marché monétaire

Fourchette de détention : investissement entre 0% et 25% de l'actif net.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs :

- La répartition géographique des émetteurs :
 - Titres de créance des pays de l'Union Européenne : exposition de 0 à 40% ;
 - Toutes valeurs (dont titres de créances) hors pays de l'Union Européenne : fourchette de 0 à 10%. Le FCP pourra investir éventuellement dans des titres émis par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE) dans la limite de 10% de l'Actif Net.
- La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Répartition dette privée/publique : la répartition des émetteurs entre dette privée et dette publique n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Niveau de risque de crédit envisagé : exposition maximum 40% de l'actif net Sensibilité aux taux d'intérêt 0 à + 10 Critères relatifs à la notation :

Les décisions d'acquérir ou de céder des titres de créance ne se font pas mécaniquement et exclusivement sur le critère de la notation des agences mais repose sur une analyse interne du gérant.

Le FCP pourra investir dans des titres sans contrainte de notation de l'émetteur ou du titre, le FCP pourra donc investir dans des titres et/ou des émetteurs dont la notation est :

- « Investment Grade » c'est-à-dire une notation supérieure ou égale à BBB-,
- « High yield » ou à caractère spéculatif, c'est-à-dire ayant une notation inférieure à « Investment Grade », ou non notés. Investissement de 0 à 25% et exposition de 0 à 25%.

Nature juridique des instruments utilisés rémunérés à taux fixe, variable ou révisable :

- Titres de créance : obligations, obligations indexées, tous titres de créance donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées : OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA) ;
- Certificats d'investissement,
- Titres participatifs ;

- Titres de créance négociables / Instruments du marché monétaire : billets de trésorerie, certificat de dépôt, et Euro Commercial Paper.
- Titres assimilés (voir section du prospectus Titres intégrant des dérivés) : EMTN, BMTN, warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution.

2. Actions

Fourchette de détention :

- Investissement entre 75% et 100% de l'actif net,
- Exposition entre 60% et 100%.

De manière ponctuelle, l'investissement et l'exposition en actions pourront atteindre au maximum 110% de l'actif net, suite à une position débitrice possible au maximum de 10% telle qu'autorisée par la réglementation.

Répartition géographique et/ou sectorielle des émetteurs :

- La répartition géographique des émetteurs sera réalisée dans les fourchettes d'investissement suivantes :
- Actions françaises : minimum de 75% ;
- Actions pays de l'Union Européenne : de 0 à 10%.
- La répartition sectorielle des émetteurs n'est pas déterminée à l'avance et s'effectuera en fonction des opportunités de marché.

Contraintes spécifiques :

Les investissements en actions Euronext Growth ne pourront pas excéder 50% de l'actif net.

Le FCP pourra investir en actions émises par des petites et moyennes entreprises (PME) et des entreprises de taille intermédiaire (ETI) françaises, cotées sur des marchés réglementés ou organisés, dont la capitalisation boursière est inférieure à 2 milliards d'euros sur les 4 dernières années, et pourra investir dans des actions émises par des émetteurs de pays émergents (hors OCDE).

3 Détention d'actions ou parts d'OPC : inférieure à 10%

Fourchette de détention : investissement entre 0 et 10% de l'actif net

Nature juridique des instruments utilisés : Les investissements seront réalisés dans des OPC de droit français ou étranger, conformes aux lois européennes ou non. Le FCP pourra être investi dans des OPC exposés aux pays émergents.

Les FIA, de droit français, devront répondre aux 4 critères d'éligibilité définis à l'article R214-13 du Code Monétaire et Financier.

Le FCP pourra avoir recours aux fonds indiciels cotés (trackers ou ETF), français ou de droit étranger, conformes aux lois européennes ou non, et autorisés ou non à la commercialisation en France.

Le recours à ces instruments permettra de rechercher une exposition positive ou négative à des investissements sur :

- Des zones géographiques ;
- Des secteurs d'activité spécifiques.

L'avantage tient en une facilité de négociation ainsi que d'une exposition immédiate à l'intégralité d'un indice par le biais d'un titre unique.

Le fonds pourra être investi dans des OPCVM gérés par SUNNY ASSET MANAGEMENT à hauteur de 10% de son actif net.

4. Instruments dérivés

Le FCP pourra intervenir sur des instruments financiers à terme simples (fermes et conditionnels) négociés sur des marchés de la zone euro et internationaux, réglementés, organisés.

Ils permettent de réduire ponctuellement l'exposition du portefeuille à une classe d'actifs lorsqu'un risque de correction apparaît au gérant ou d'augmenter l'exposition à une classe d'actifs lorsque les perspectives de celle-ci lui semblent favorables.

Nature des marchés d'intervention : Réglementés, Organisés

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Action, Taux, Change

Natures des interventions de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion : Couverture, Exposition

Nature des instruments utilisés : Futures, Options

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus, dans les limites réglementaires et spécifiques présentées dans la stratégie d'investissement.

L'engagement hors bilan du portefeuille induit par l'utilisation des instruments dérivés, ne dépassera pas 100% de l'actif net du fonds.

L'exposition directe et indirecte au risque de change du portefeuille, y compris l'exposition induite par l'utilisation des instruments financiers à terme, ne dépassera pas 10 % de l'actif net du fonds.

5. Titres intégrant des dérivés

Le fonds pourra investir dans les titres intégrant des dérivés, de nature simple et non complexe, négociés sur des marchés de la zone euro et/ou internationaux, réglementés, organisés, ou de gré à gré.

L'utilisation de titres intégrant des dérivés peut notamment être moins onéreuse que la mise en place d'une combinaison d'instruments dérivés pour une même stratégie.

Nature des instruments utilisés :

- EMTN, BMTN,
- Titres donnant accès au capital (obligations convertibles ou échangeables, remboursables en actions de sociétés cotées, OBSA, OBSAR, OCABSA, OCEANE, ORA, ORANE, ORABSA)
- Certificats
- Warrants, bons et droits de souscription ou d'attribution

Risques sur lesquels le gérant désire intervenir : Action, Taux, Change

Nature des interventions et description de l'ensemble des opérations devant être limitées à la réalisation de l'objectif de gestion :

- Couverture
- Exposition

Stratégie d'utilisation des dérivés intégrés pour atteindre l'objectif de gestion :

- Couverture générale du portefeuille, des risques listés ci-dessus, titres, etc.
- Reconstitution d'une exposition synthétique à des actifs, aux risques listés ci-dessus.

6. Dépôts

Le FCP pourra utiliser des dépôts en euros ou en devises dans la limite de 20% de son actif net auprès d'un même établissement de crédit pour pouvoir profiter des opportunités de marché.

7. Emprunts d'espèces

Le FCP pourra avoir recours de manière ponctuelle à des emprunts d'espèces, notamment, en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription/rachat des OPC sous-jacents. Ces opérations seront réalisées dans la limite de 10% de son actif net.

8. Opérations d'acquisition et cessions temporaires de titres Néant.

Contrats constituant des garanties financières

Néant.

Profil de risque :

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et aléas des marchés. Le profil de risque du FCP est adapté à un horizon d'investissement supérieur ou égal à 5 ans. Les risques auxquels s'expose le porteur au travers du FCP sont principalement les suivants :

Risque discrétionnaire

Le style de gestion du fonds repose sur l'anticipation de l'évolution des différents marchés (actions, obligations). Il existe un risque que l'OPCVM ne soit pas investi à tout moment sur les marchés les plus performants et donc que la valeur liquidative des parts du fonds progresse moins ou baisse plus que l'indice de référence. Il existe ainsi un risque que la performance de l'OPCVM ne soit pas conforme à ses objectifs.

Risque de perte en capital

Le FCP ne bénéficie d'aucune garantie en capital, les investisseurs ne sont pas assurés de récupérer leur capital initialement investi.

Risque de contrepartie

Il s'agit du risque de défaillance d'une contrepartie la conduisant à un défaut de paiement. Ainsi le défaut de paiement d'une contrepartie pourra entraîner une baisse de la valeur liquidative.

Risque actions

La valeur liquidative peut connaître une variation des cours induite par l'investissement d'une large part du portefeuille sur les marchés actions. En cas de baisse des marchés, la valeur liquidative du FCP peut baisser.

Risque de liquidité

Le FCP peut être exposé, directement ou indirectement, en actions de petites et moyennes capitalisations. Les volumes d'échanges de ces titres étant plus réduits, les variations à la hausse comme à la baisse peuvent être plus marquées et plus rapides. La valeur liquidative du FCP pourrait avoir le même comportement.

Risque de taux

Le FCP peut être investi en titres de créance et instruments du marché monétaire jusqu'à 25% de son actif. En cas de hausse des taux d'intérêt, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de crédit

Le FCP peut être investi en titres de créances privées ou publiques. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs privés (notamment de la dégradation de leur notation par les agences de notation financière) ou en cas de défaut d'un émetteur, la valeur de ces créances peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Risque de haut rendement (High Yield)

Le FCP peut être investi dans des titres de créance et instruments du marché monétaire à caractère spéculatif dans la limite de 25% de son actif. Le risque de haut rendement correspond au risque de crédit s'appliquant aux titres dits « spéculatifs » (de notation inférieure à BBB- ou non notés) qui présentent des probabilités de défaut plus élevées que celles des titres de la catégorie dite « Investment Grade ». Ils offrent en compensation des niveaux de rendement plus élevés mais peuvent, en cas de dégradation de la notation, diminuer significativement la valeur liquidative du FCP.

Risque de change (accessoire)

Le risque de change représente le risque de baisse des devises d'investissement par rapport à la devise de référence du portefeuille, l'euro. En cas de baisse des taux de change des devises autres que l'euro, la valeur liquidative du FCP pourra baisser. Le niveau d'exposition maximal au risque de change est limité à 10% de l'actif du FCP.

Risque instruments dérivés

Concernant les instruments financiers dérivés, y compris les instruments assimilables donnant lieu à un règlement en espèces, qui sont négociés sur un marché réglementé, la valeur de ces instruments peut baisser et entraîner une baisse de la valeur liquidative du fonds.

Le FCP peut utiliser les produits dérivés en complément des titres en portefeuille, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille principalement sur les marchés actions dans la limite de 100%, et s'exposer sur les marchés taux dans la limite de 25%.

L'engagement sur les marchés à terme sera limité à tout moment à 100% de l'actif net.

En cas d'évolution défavorable des marchés, la valeur liquidative pourra baisser de façon importante.

Risque en matière de durabilité :

Le risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Au regard de l'objectif et de la stratégie d'investissement de l'OPCVM, les risques de durabilité ne sont pas jugés pertinents, même s'ils sont intégrés de manière globale dans le processus d'analyse.

De même, les principales incidences négatives de ces risques dans les investissements de l'OPCVM sur les facteurs de durabilité ne sont pas prises en compte.

Règlement (UE) 2020/852 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 (dit « Règlement Taxonomie ou Taxinomie ») :

Le règlement européen 2020/852 dit « Taxonomie ou Taxinomie » fixe les critères permettant de déterminer si une activité économique est « durable » sur le plan environnemental dans l'Union européenne. Selon ce règlement, une activité peut être considérée comme « durable » si elle contribue substantiellement à l'un des 6 objectifs environnementaux fixés par ce règlement comme notamment l'atténuation et l'adaptation au changement climatique, la prévention et la réduction de la pollution ou la protection et la restauration de la biodiversité et des écosystèmes.

De plus, cette activité économique doit respecter le principe de « ne pas causer de préjudice important » (DNSH) à l'un des cinq autres objectifs du règlement Taxonomie ; elle doit également respecter les droits humains et sociaux garantis par le droit international (alignement sur les principes directeurs de l'OCDE et de l'Organisation des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme) et doit être conforme aux critères d'examen technique établis par la Commission européenne.

Le processus de sélection des investissements sous-jacents du Fonds ne s'appuie pas sur les critères de l'Union européenne fixés par le règlement Taxonomie en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Pour autant, la politique ESG de Sunny AM peut conduire dans le futur à ce que le Fonds détienne des investissements alignés sur ces critères et soient donc considérés comme « durables ».

Le principe consistant à « ne pas causer de préjudice important » s'applique uniquement aux investissements sous-jacents de ce fonds, qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental. Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce fonds ne prennent pas en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

L'alignement taxonomie est égal à 0%.

Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type :

La part F du FCP s'adresse à tous souscripteurs, et notamment à des souscripteurs qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en un acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

La part I du FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux personnes morales, qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en un acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

La part U du FCP s'adresse à tous souscripteurs, plus particulièrement aux investisseurs institutionnels et aux OPC (clientèle UFF), qui recherchent une gestion opportuniste et acceptent de s'exposer aux risques de marché dans le cadre d'une gestion discrétionnaire d'allocation d'actifs, tout en un acceptant un investissement sur une période longue (5 ans).

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans ce fonds dépend de la situation personnelle de chaque investisseur. Pour le déterminer, celui-ci doit tenir compte de son patrimoine et de sa richesse personnelle, de ses besoins actuels et à moyen/long terme (5 ans), mais également de ses connaissances des produits d'investissement et de son expérience, ainsi que de son souhait ou non de prendre des risques.

Il est également fortement recommandé de diversifier suffisamment les investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques de cet OPCVM.

Cas des "U.S. Persons"

Les parts n'ont pas été, ni ne seront, enregistrées en vertu du U.S. Securities Act de 1933 (ci-après, "l'Act de 1933"), ou en vertu de quelque loi applicable dans un Etat américain, et les parts ne pourront pas être directement ou indirectement cédées, offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique (y compris ses territoires et possessions), au bénéfice de tout ressortissant des Etats-Unis d'Amérique (ci-après "U.S. Person", tel que ce terme est défini par la réglementation américaine "Regulation S" dans le cadre de l'Act de 1933 adoptée par l'Autorité américaine de régulation des marchés ("Securities and Exchange Commission" ou "SEC"), sauf si (i) un enregistrement des parts était effectué ou (ii) une exemption était applicable (avec le consentement préalable de la société de gestion du FCP).

Le FCP n'est pas, et ne sera pas, enregistré en vertu de l'U.S. Investment Company Act de 1940. Toute revente ou cession de parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une "U.S. Person" peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du FCP. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des "U.S. Persons".

La société de gestion du FCP a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de parts par une "U.S. Person" et ainsi opérer le rachat forcé des parts détenues selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, ou (ii) au transfert de parts à une "U.S. Person". Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du FCP, faire subir un dommage au FCP qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une "U.S. Person". Tout porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de "U.S. Person". La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé, selon les modalités décrites dans le règlement du FCP, de toute part détenue directement ou indirectement, par une "U.S. Person", ou si la détention de parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

La définition d'une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903) est disponible à l'adresse suivante : <http://www.sec.gov/about/laws/secrulesregs.htm>.

Cas des personnes en lien avec la Russie et la Biélorussie

Compte tenu des dispositions du règlement UE N° 833/2014 la souscription des parts/ actions de ce fonds est interdites à tout ressortissant russe ou biélorusse, à toute personne physique résidant en Russie ou en Biélorussie ou à toute personne morale, toute entité ou tout organisme établi en Russie ou en Biélorussie sauf aux ressortissants d'un Etat membre et aux personnes physiques titulaires d'un titre de séjour temporaire ou permanent dans un Etat membre.

Indications sur le régime fiscal :

3.1. Au niveau du fcp

- L'OPCVM n'est pas assujetti à l'impôt sur les sociétés,
- Les revenus perçus par l'OPCVM ne sont pas imposables ; il en est de même pour les plus-values sous réserve qu'aucune personne physique agissant directement ou par personnes interposées ne possède plus de 10% des parts du FCP.

3.2. Au niveau des porteurs

Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal ou à toute autre personne compétente en ce domaine.

Pour les revenus et plus-values perçus par les porteurs dont le pays de résidence est à l'étranger, la législation fiscale applicable est celle du pays de résidence.

Le FCP est éligible au PEA et au PEA PME.

Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion.

- La valeur liquidative est disponible auprès de la société de gestion à l'adresse postale mentionnée ci-dessus et sur son site internet www.sunnyam.com.
- Le document d'information clé et le prospectus sont disponibles sur le site www.sunny-am.com. Les rapports annuels, les derniers documents périodiques, ainsi que toutes autres informations pratiques sont disponibles auprès de la société de gestion sur simple demande écrite à Sunny Asset Management - Service commercial - 129, avenue Charles de Gaulle - 92200 Neuilly-sur-Seine. Tél : 01 80 27 18 60. email : contact@sunnyam.com.
- Date d'agrément par l'AMF : 29 novembre 2007.
- Date de création du Fonds : 14 décembre 2007.

RAPPORT D'ACTIVITÉ

PERFORMANCES

	Valeur Liquidative de clôture 29/12/2023	Valeur Liquidative de clôture 31/12/2024	Performance ¹ sur l'exercice
FR0010922963 - Part F	333,42	299,83	-10,07%
FR0013284544 – Part I	114,55	104,25	-8,99%
FR0013276516 – Part U	115,81	105,87	-8,59%
Indicateur de référence	22 439,90	21 634,55	-3.59%

Indicateur de référence :

CAC Mid & Small

¹Les performances sont calculées sur la base de la dernière valeur liquidative publiée de l'exercice. La performance du Fonds est présentée après déduction des frais de fonctionnement et de gestion. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.

RESUME ECONOMIQUE ET FINANCIER DE L'ANNEE (décembre 2023 - décembre 2024)

En 2024, nous avons assisté à de fortes divergences des différents blocs économiques. Les Etats-Unis ont connu une croissance robuste (+2,8%) soutenu par un marché de l'emploi et une consommation interne très dynamiques. Le retour de Trump a stimulé la confiance américaine en fin d'année. La zone euro a connu une faible croissance (+0,8%) pénalisée par des indices de confiance très faibles et une forte instabilité politique, notamment en France et en Allemagne. La Chine n'a, de son côté, pas réussi à redynamiser sa consommation intérieure en dépit de nombreuses mesures de soutien. Côté politique monétaire, la Fed adopte une approche prudente face à une croissance forte, tandis que la BCE est contrainte de réagir au ralentissement économique, et la Chine poursuit son assouplissement monétaire.

Les marchés obligataires

Taux à 10 ans (%)	déc-24	déc-23	Année 2024
Etats-Unis	4,57	3,33	0,69
Allemagne	2,367	2,024	0,34
France	3,195	2,56	0,64
Italie	3,041	3,18	-0,14
Espagne	3,661	2,953	0,97
Portugal	2,842	2,626	0,22

L'année 2024 a été très volatile sur les taux qui ont évolué au gré des anticipations de baisses de taux directeurs. Les taux longs ont ainsi monté pendant plus d'un trimestre, pour rebaisser un peu avant l'été, accélérer cette baisse au 3T, et finir le 4T en forte hausse.

A l'arrivée, les banques centrales (BCE et FED) ont abaissé leurs taux directeurs de 100bp, à des rythmes différents, reflétant les écarts de dynamique de croissance et d'inflation. Le 10 ans allemand s'est tendu de 35bp à 2,37%, le 10 ans français de 64bp à 3,20% avec une hausse marquée depuis la dissolution de l'assemblée au mois de juin, alors que le taux 10 ans italien s'est détendu de 18bp à 3,52%. Aux États-Unis, le 2 ans est resté stable à 4,24%, mais le 10 ans s'est tendu de 69bp à 4,57%, avec un spread 10y-2y passant de -37bp à +33bp. Ces mouvements ont conduit à une repentification des courbes de taux.

L'année 2024 a été un bon cru pour le marché du crédit, sous l'effet de sa composante taux (le taux nominal du HY européen, en début d'année, était au plus haut depuis 11 ans) combinée à la composante spread (-71 bps à 310 bps sur le HY€). Cette solide performance peut s'expliquer par "un alignement des planètes" proche de l'idéal :

- Les fondamentaux des entreprises restent solides sur la base d'un ratio dette nette / EBITDA inférieur au niveau normatif pré-covid. Les taux de défaut sont contenus à 2,8% en Europe actuellement et Moody's s'attend à un niveau similaire (3,0%) dans douze mois.
- Les facteurs techniques ont fortement soutenu le crédit en 2024. Après deux années de décollecte sur le HY européen, les fonds ont enregistré 8,9 Mds€ de flux positifs, soit un niveau record pour ce compartiment (l'Investment Grade à 64 Mds€ est aussi sur un record).

Les marchés actions

	déc-24	déc-23	Année 2024
S&P 500	5 652	4 770	23,31%
Nasdaq Composite	19 311	15 011	28,64%
Russel 2000	2 230	2 027	10,02%
Euro Stoxx	505,22	474,14	6,56%
DAX	19 909	16 752	18,85%
CAC	7 381	7 543	-2,15%
Shanghai Composite	3 352	2 975	12,67%
Nikkei 225	39 895	33 464	19,22%

Les marchés actions ont poursuivi leur ascension en 2024, dans la lignée de 2023. Les actions américaines ont dominé, portées par une croissance bénéficiaire solide (S&P 500 +23,31%). La technologie a surperformé, stimulée par la demande en composants IA et stockage cloud (Nvidia +171,25%, Amazon +44,39%, Microsoft +12,93%). En Zone Euro, la baisse des taux et la maîtrise des coûts ont permis aux entreprises de préserver leurs marges malgré un ralentissement de l'activité (Stoxx Europe 600 +5,97%). Le CAC 40 a décroché (-2,15%) sous l'effet de l'instabilité politique après la dissolution de l'Assemblée nationale en juin. En Asie, la hausse des indices chinois (Shanghai Composite +12,67%, Hang Seng +17,67%) a reposé sur les espoirs de relance plus que sur des fondamentaux solides.

Les indices européens ont connu des performances contrastées en 2024. Les composites ont progressé (Stoxx50 +5,26%, Stoxx600 +5,97%), tandis que le DAX30 allemand a bondi de +18,85%, soutenu par les financières (Commerzbank +49,9%, Deutsche Bank +38,5%) et SAP (+71,6%), malgré le recul de l'automobile (BMW -16,8%). Les marchés du Sud ont profité de la dynamique du secteur banque-assurance (MIB +12,63%, Ibex35 +14,78%, Banco BPM +89,9%). L'Italie a bénéficié du plan NextGenerationEU, et l'Espagne, d'une croissance robuste du PIB (>3%). À l'inverse, le CAC 40 (-2,15%) a souffert de l'incertitude politique et du recul du luxe (LVMH -11,7%, Kering -37,8%). Les banques françaises ont affiché des performances modestes (BNP +1%, Crédit Agricole +10,7%).

Devises et matières premières

Devises	déc-24	déc-23	Année 2024
EUR/USD	1,0354	1,1039	-6,21%
GBP/USD	1,255	1,2731	-1,42%
USD/JPY	157,2	141,04	11,46%

Le dollar américain a connu une année 2024 très favorable, porté par une économie américaine plus robuste que celle du reste du monde et des taux d'intérêt plus attractifs. L'euro a reculé de 6,21 % face au dollar (EUR/USD), tandis que le yen japonais a chuté de 11,46 % (USD/JPY) et le yuan chinois de 2,81 % (USD/CNY).

Matières premières

Matières premières	déc-24	déc-23	Année 2024
Brent USD/Baril	74,64	77,04	-3,12%
Or USD/Once	2624,5	2062,98	27,22%

Le prix du Brent a baissé de 3,12 % sur l'année, en raison des inquiétudes sur la demande mondiale et de la diminution de la prime de risque géopolitique. L'or a enregistré une hausse spectaculaire, soutenue par la demande en tant que valeur refuge face aux tensions géopolitiques, la baisse des taux et les achats massifs des banques centrales.

POLITIQUE DE GESTION DE L'ANNEE (décembre 2023 - décembre 2024)

SUNNY MANAGERS a réalisé une performance de -8,99% (part I), -10,07% (part F), -8,58% (part U) sur l'année 2024, contre -3,59% pour son indice de référence (CAC Mid & Small NR).

L'indice CAC Small NR réalise une performance de -6,68% et le CAC 40 NR de -2,15%.

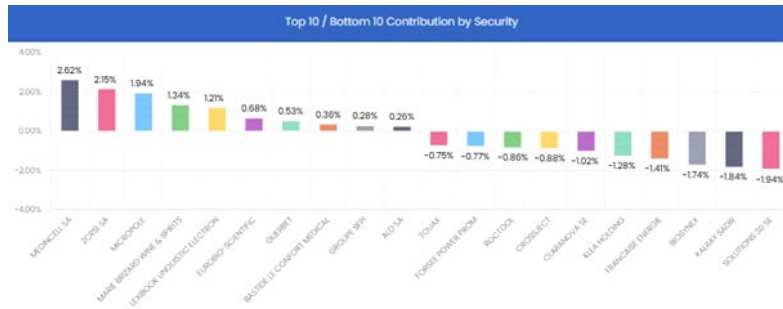
Le fonds a bénéficié de plusieurs OPA, BELIEVE (+21,0% /J-1), MICROPOLE (+44,2%/J-1), LEXIBOOK (+18,0%/J-1), EURO BIO (+39,0%/J-1), KLEA HOLDING (+58,0%/J-1).

Le fonds est composé de 52 lignes fin décembre contre plus de 70 à fin 2023.

MEDINCELL a progressé de 130,8% en 2024, contribuant pour 2,6% à la performance du fonds. La biotech montpelliéraine a bénéficié de la commercialisation de UZEDY par TEVA qui rencontre un franc succès aux USA (100 M\$ de ventes). Actuellement 2 produits développés avec TEVA sont en phase III et la société a également signé un partenariat pour d'autres produits avec ABBVIE.

2CRSI est le second meilleur contributeur du fonds avec une performance de 164,0% sur l'année contribuant à 2,1% à la performance du fonds. Le concepteur et fabricant de serveurs spécialisé dans les data centers a bénéficié de l'engouement pour l'IA. 2CRSI représente 4,9% du fonds à la fin de l'année.

A l'inverse, SOLUTIONS 30 a été le pire contributeur du fonds (-1,94%). Après des années de forte croissance la société a modifié sa stratégie en privilégiant la marge à la croissance du chiffre d'affaires. Le titre a baissé de 65,7% en 2024. Nous avons conservé le titre, convaincu de la stratégie de la direction. KALRAY a également fortement contribué à la contre-performance du fonds (-1,84%). La société, spécialisée dans les solutions de nouvelles génération pour les data centers, a décidé de se rapprocher avec un acteur israélien. Anticipant, l'incapacité de la société à réaliser se rapprochement, dans des conditions bénéfiques pour la société nous avons décidé de céder les 2/3 de notre position en juin et juillet entre 16,78€ et 12,16€, le titre clôturant l'année à 1,05€, date à laquelle nous ne détenions plus aucun titre.



Fait marquant de l'année, nous nous sommes associés à plusieurs confrères pour mener une action de concert auprès de la direction de MARIE BRIZARD en vue de faire apparaître la véritable valeur de la société.

PRINCIPAUX MOUVEMENTS DANS LE PORTEFEUILLE (EN EUROS)

TITRES	ACQUISITIONS	CESSIONS
2Crsi S.A.	272 025,60	
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL	189 781,60	
HEXAOM	124 000,00	
Gaztransport Technigaz S.A.	119 374,20	
Manitou B.F. S.A.	107 170,00	
SYNERGIE SA		292 892,30
Quadient S.A.		292 677,40
GROUPE SFPI		231 150,00
SOCIETE GENERALE SA		223 550,00
GROUPE SFPI		204 500,00

INFORMATIONS SPECIFIQUES

Indication des changements intervenus au cours de l'exercice :

Le fonds a changé de gérant le 15 avril 2024, suite à la disparition du précédent gérant Meir BENAMRAN.

Indication des changements à venir :

Néant.

Mouvements et Commission de Surperformance :

Les mouvements opérés dans le cadre de la gestion du fonds aboutissent à un taux de rotation selon la formule de calcul de l'AMF de 22,5%, arrêté au 31 décembre 2024.

Aucune commission de performance n'est prévue.

Information relative aux instruments financiers et placements collectifs pour lesquels la Société de Gestion a un intérêt particulier :

Néant.

Indication relative à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (règlement SFTR) :

Le FCP n'est pas intervenu sur des opérations soumises au Règlement UE2015/2365 relatif à la transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation (« Règlement SFTR ») au cours de l'exercice et n'a donc pas d'information à communiquer aux investisseurs à ce titre.

Risque Global :

La méthode du risque global utilisée par la société de gestion est la méthode de calcul de l'engagement telle que définie par le Règlement Général de l'AMF.

Compte rendu relatif aux frais d'intermédiation :

Le compte rendu relatif aux frais d'intermédiation est disponible sur le site de la Société de Gestion de Portefeuille : <http://www.Sunny-am.com>

Sélection des intermédiaires financiers et contreparties

La société de gestion sélectionne les intermédiaires financiers et contreparties auxquels elle a recours dans le cadre de la gestion de ses OPCVM ou des mandats de la manière suivante :

Les intermédiaires financiers et contreparties sont sélectionnés par l'équipe de gestion selon les marchés sur lesquels ils souhaitent traiter et selon la nature des instruments financiers, ils font l'objet d'une évaluation préalable à l'entrée en relation. SUNNY Asset Management a autorisé ses intermédiaires financiers et contreparties à traiter les ordres sur l'ensemble des marchés afin de satisfaire ses obligations de « meilleure exécution », soit les lieux d'exécution suivants :

- Marchés Règlementés,
- Systèmes Multilatéraux de Négociation (SMN/MTF),
- Systèmes Organisés de Négociation (SON/OTF),
- Internalisateurs Systématiques,
- Transaction de gré à gré.

L'évaluation des intermédiaires financiers et contreparties est revue annuellement selon une grille de critères, par les gérants, et le middle office, qui apprécie la qualité relative au traitement des ordres.

Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- - la capacité de négociation,
- - la réactivité,
- - la qualité de traitement

Pour tout renseignement complémentaire au sujet de la Politique de Meilleure Sélection, veuillez nous contacter en accédant à l'URL suivante : <https://www.sunny-am.com/contact/>

Droits de vote

Aucun droit de vote n'est attaché aux parts, les décisions étant prises par la société de gestion, conformément à la réglementation.

Les droits de vote attachés aux actions en portefeuille ont été exercés par la Société de gestion conformément à la Politique de vote, disponible sur simple demande auprès de la société, et sur le site internet www.sunny-am.com.

Prise en compte du risque de durabilité dans le cadre de la réglementation SFDR et Taxonomie :

Le FCP relève de l'article 6 du Règlement SFDR et ne tient pas compte du risque de durabilité dans son processus de sélection des investissements.

Cet OPCVM n'a promu aucun investissement durable : ni objectif d'investissement durable, ni caractéristiques environnementales ou sociales ou de gouvernance.

Les investissements sous-jacents à ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental

Information sur la politique de rémunération1.Principe général

Conformément à l'article 69 de la Directive 214/91/CE, Sunny Asset Management a défini une politique de rémunération sur le périmètre de son activité de gestion collective. Celle-ci tient compte des exigences organisationnelles et opérationnelles générales de Sunny Asset Management, ainsi qu'à la nature, la portée et la complexité de ses activités.

Cette politique promeut une gestion saine et efficace du risque et n'encourage pas une prise de risque qui serait incompatible avec les profils de risque, dont les risques en matière de durabilité, le règlement et les documents constitutifs des OPCVM gérés par la société de Gestion de Portefeuille. Elle est également déterminée de manière à éviter les situations de conflits d'intérêts et pour prévenir les prises de risques inconsidérées ou incompatibles avec l'intérêt des clients de la Société de Gestion de Portefeuille. Ainsi, aucune rémunération variable n'est garantie. De même, la Société de Gestion de Portefeuille s'attache à ce que les paiements liés à la résiliation anticipée d'un contrat de travail ne viennent récompenser l'échec.

Chaque fin d'exercice le comité des rémunérations, composé du Président de la Société de Gestion, et de la Direction Générale se réunit pour :

- Fixer le montant des rémunérations variables des collaborateurs concernés pour l'exercice écoulé.
- Le cas échéant, valider le versement des échéances portant sur les rémunérations variables décidées les années précédentes, pour les collaborateurs concernés.
- Déterminer la date de versement de toutes ces rémunérations.
- Valider la politique de rémunération de la société de gestion pour l'exercice à venir.

Le « personnel identifié », preneur de risques est constitué des dirigeants et des gérants financiers, dont le Directeur général délégué, des fonctions de contrôle (Risk-Manager et RCCI), du Secrétaire Général et des Responsables des partenariats commerciaux.

2. Rémunération fixe

La rémunération fixe du personnel identifié est définie suivant la grille de rémunération interne de Sunny Asset Management ainsi que des niveaux de rémunération pratiqués sur le marché pour des fonctions et des expériences similaires,

Cette rémunération fixe représente une part suffisamment élevée de la rémunération globale pour rémunérer le professionnel au regard des obligations de son poste, du niveau de compétence requis, de la responsabilité exercée et de l'expérience acquise. La séparation entre la partie fixe et la partie variable de la rémunération est totale, il n'existe pas de vase communicant entre l'une et l'autre des composantes de la rémunération.

3. Rémunération variable

La partie variable de la rémunération vient compléter, de manière équilibrée, la partie fixe de la rémunération en considération, d'une part, des performances du professionnel. Elle est versée par l'employeur aux collaborateurs au regard de critères quantitatifs et/ou qualitatifs mesurés lors d'un entretien individuel d'évaluation. Elle tient compte, d'autre part, de la réglementation applicable à la société de gestion et enfin, des gains effectivement réalisés par celle-ci. Elle est liée à la performance globale de la société.

4. Montant total des rémunérations au titre du dernier exercice (2024, informations communiquées sur base de nos meilleurs efforts)

Effectif moyen	Rémunérations fixes	Rémunérations variables*
17.19	1.624.923,08€	322.488,54€

**Primes discrétionnaires et Partie variable brute des commerciaux, fonction de la collecte nette.*

Ces chiffres sont issus du dernier rapport annuel de la Société de Gestion.

Une ventilation plus détaillée conduirait à renseigner individuellement sur le salaire des personnes concernées et n'est, par conséquent, pas indiquée (principe de proportionnalité).

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

COMPTES ANNUELS

Pour rappel il s'agit du premier exercice et de la première clôture réalisés selon les normes du règlement ANC 2020-07.

L'article 3 de ce règlement dispose :

Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

BILAN

Actif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Immobilisations corporelles nettes	-	-
Titres financiers		
Actions et valeurs assimilées (A) ⁽¹⁾	20 455 118,29	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	20 455 118,29	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations convertibles en actions (B) ⁽¹⁾	50 087,38	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	50 087,38	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Obligations et valeurs assimilées (C) ⁽¹⁾	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Titres de créances (D)	-	-
Négoziées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Parts d'OPC et de fonds d'investissements (E)	324 225,00	-
OPCVM	324 225,00	-
FIA et équivalents d'autres Etats membres de l'Union Européenne	-	-
Autres OPC et fonds d'investissement	-	-
Dépôts (F)	-	-
Instruments financiers à terme (G)	-	-
Opérations temporaires sur titres (H)	-	-
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres donnés en garantie	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
Prêts (I)	-	-
Autres actifs éligibles (J)	-	-
Sous-total actifs éligibles I = (A + B + C + D + E + F + G + H + I + J)	20 829 430,67	-
Créances et comptes d'ajustement actifs	477,22	-
Comptes financiers	1 483 176,63	-
Sous-total actifs autres que les actifs éligibles II	1 483 653,85	-
Total Actif I + II	22 313 084,52	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Les autres actifs sont les actifs autres que les actifs éligibles tels que définis par le règlement ou les statuts de l'OPC à capital variable qui sont nécessaires à leur fonctionnement.

BILAN

Passif

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres :		
Capital	24 566 015,48	-
Report à nouveau sur revenu net	-	-
Report à nouveau des plus et moins-values réalisées nettes	-	-
Résultat net de l'exercice	-2 302 799,79	-
Capitaux propres I	22 263 215,69	-
Passifs de financement II ⁽¹⁾	-	-
Capitaux propres et passifs de financement (I+II) ⁽¹⁾	-	-
Passifs éligibles :		
Instruments financiers (A)	-	-
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-
Instruments financiers à terme (B)	-	-
Emprunts	-	-
Autres passifs éligibles (C)	-	-
Sous-total passifs éligibles III = A + B + C	-	-
Autres passifs :		
Dettes et comptes d'ajustement passifs	49 868,83	-
Concours bancaires	-	-
Sous-total autres passifs IV	49 868,83	-
Total Passifs: I + II + III + IV	22 313 084,52	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique est facultative, et ne concerne que les OFS. Les passifs de financement sont les passifs émis par l'OFS autres que les parts ou actions.

COMPTES DE RÉSULTAT

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus financiers nets		
Produits sur opérations financières		
Produits sur actions	447 187,91	-
Produits sur obligations	-	-
Produits sur titres de créance	-	-
Produits sur des parts d'OPC ⁽¹⁾	-	-
Produits sur instruments financiers à terme	-	-
Produits sur opérations temporaires sur titres	-	-
Produits sur prêts et créances	-	-
Produits sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Autres produits financiers	6 007,22	-
Sous-total Produits sur opérations financières	453 195,13	-
Charges sur opérations financières		
Charges sur opérations financières	-	-
Charges sur instruments financiers à terme	-	-
Charges sur opérations temporaires sur titres	-	-
Charges sur emprunts	-	-
Charges sur autres actifs et passifs éligibles	-	-
Charges sur passifs de financement	-	-
Autres charges financières	-1 823,51	-
Sous-total charges sur opérations financières	-1 823,51	-
Total Revenus financiers nets (A)	451 371,62	-
Autres produits :		
Rétrocession des frais de gestion au bénéfice de l'OPC	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance	-	-
Autres produits	-	-
Autres charges :		
Frais de gestion de la société de gestion	-440 059,01	-
Frais d'audit, d'études des fonds de capital investissement	-	-
Impôts et taxes	-	-
Autres charges	-	-
Sous-total Autres produits et Autres charges (B)	-440 059,01	-
Sous total Revenus nets avant compte de régularisation C = A - B	11 312,61	-
Régularisation des revenus nets de l'exercice (D)	-10 362,49	-
Sous-total revenus nets I = C + D	950,12	-

⁽¹⁾ Conformément aux principes de la transparence fiscale, les produits des parts d'OPC ont pu être retraités en fonction des revenus sous-jacents.

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

COMPTE DE RÉSULTAT *(suite)*

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations :		
Plus et moins-values réalisées	-1 332 850,24	-
Frais de transactions externes et frais de cession	-120 376,11	-
Frais de recherche	-	-
Quote-part des plus-values réalisées restituées aux assureurs	-	-
Indemnités d'assurance perçues	-	-
Versements en garantie de capital ou de performance reçus	-	-
Sous total plus ou moins-values réalisées nettes avant compte de régularisations E	-1 453 226,35	-
Régularisations des plus ou moins-values réalisées nettes F	-55 365,50	-
Plus ou moins-values réalisées nettes II = E + F	-1 508 591,85	-
Plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisations :		
Variation des plus ou moins-values latentes yc les écarts de change sur les actifs éligibles	-1 156 739,82	-
Écarts de change sur les comptes financiers en devises	460,95	-
Versements en garantie de capital ou de performance à recevoir	-	-
Quote-part des plus-values latentes à restituer aux assureurs	-	-
Sous total plus ou moins-values latentes nettes avant compte de régularisation G	-1 156 278,87	-
Régularisations des plus ou moins-values latentes nettes H	361 120,81	-
Plus ou moins-values latentes nettes III = G + H	-795 158,06	-
Acomptes :		
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice J	-	-
Acomptes sur plus ou moins-values réalisées nettes versés au titre de l'exercice K	-	-
Total acomptes versés au titre de l'exercice IV = J + K	-	-
Impôt sur le résultat V	-	-
Résultat net I + II + III - IV - V	-2 302 799,79	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

ANNEXE

An abstract graphic consisting of several overlapping, curved shapes in various shades of blue, creating a wave-like effect that originates from the bottom left and extends towards the top right of the page.

STRATÉGIE ET PROFIL DE GESTION

Objectif de gestion :

SUNNY MANAGERS a pour but de fournir à l'investisseur un portefeuille dont l'objectif est de réaliser une performance supérieure ou égale à celle de l'indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis) sur une durée supérieure ou égale à cinq ans.

TABLEAU DES ÉLÉMENTS CARACTÉRISTIQUES AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Exprimés en EUR	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Actif net total	22 263 215,69	32 038 219,44	35 157 897,17	39 380 537,98	29 687 049,29
	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
Part F					
FR0010922963					
Actif net	11 055 394,88	15 798 851,00	16 528 038,95	16 701 927,84	15 693 810,30
Nombre de parts ou actions	36 871,1526	47 383,1156	48 340,5319	44 847,9212	53 559,9054
Valeur liquidative unitaire	299,83	333,42	341,9	372,41	293,01
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-22,77	7,43	31,03	62,97	0,84

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART I					
FR0013284544					
Actif net	2 525 888,70	3 201 093,52	4 346 346,24	7 956 542,44	1 567 023,29
Nombre de parts ou actions	24 228,1144	27 943,8792	37 443,3015	63 407,0512	16 236,626
Valeur liquidative unitaire	104,25	114,55	116,07	125,48	96,51
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-6,59	3,90	11,14	23,56	2,48

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

	31/12/2024	29/12/2023	30/12/2022	31/12/2021	31/12/2020
PART U					
FR0013276516					
Actif net	8 681 932,11	13 038 274,92	14 283 511,98	14 722 067,70	12 426 215,70
Nombre de parts ou actions	81 999,6599	112 581,6599	122 292,6599	117 623	127 626
Valeur liquidative unitaire	105,87	115,81	116,79	125,16	97,36
Distribution unitaire sur revenu net (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire sur plus et moins-values réalisées nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré au porteur (personnes physiques) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire ⁽²⁾	-6,19	4,49	12,32	22,30	2,84

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

⁽²⁾ Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

RÈGLES & MÉTHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont présentés pour la première fois sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2020-07 modifié par le règlement ANC 2022-03.

Changements de méthodes comptables y compris de présentation en rapport avec l'application du nouveau règlement comptable relatif aux comptes annuels des organismes de placement collectif à capital variable (Règlement ANC 2020- 07 modifié)

Ce nouveau règlement impose des changements de méthodes comptables dont des modifications de présentation des comptes annuels. La comparabilité avec les comptes de l'exercice précédent ne peut donc être réalisée.

Ainsi, conformément au 2ème alinéa de l'article 3 du Règlement ANC 2020-07, les états financiers ne présentent pas les données de l'exercice précédent ; les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe.

Les changements de présentation portent essentiellement sur :

- la structure du bilan qui est désormais présentée par types d'actifs et de passifs éligibles, incluant les prêts et les emprunts ;
- la structure du compte de résultat qui est profondément modifiée ; le compte de résultat incluant notamment : les écarts de change sur comptes financiers, les plus ou moins-values latentes, les plus et moins-values réalisées et les frais de transactions ;
- la suppression du tableau de hors-bilan (une partie des informations sur les éléments de ce tableau figurent dorénavant dans les annexes) ;
- la suppression de l'option de comptabilisation des frais inclus au prix de revient (sans effet rétroactif pour les fonds appliquant anciennement la méthode des frais inclus) ;
- la distinction des obligations convertibles des autres obligations, ainsi que leurs enregistrements comptables respectifs ;
- une nouvelle classification des fonds cibles détenus en portefeuille selon le modèle : OPCVM / FIA / Autres ;
- la comptabilisation des engagements sur changes à terme qui n'est plus faite au niveau du bilan mais au niveau du hors-bilan, avec une information sur les changes à terme couvrant une part spécifique ;
- l'ajout d'informations relatives aux expositions directes et indirectes sur les différents marchés ;
- la présentation de l'inventaire qui distingue désormais les actifs et passifs éligibles et les instruments financiers à terme ;
- l'adoption d'un modèle de présentation unique pour tous les types d'OPC ;
- la suppression de l'agrégation des comptes pour les fonds à compartiments.

Règles et méthodes comptables appliquées au cours de l'exercice

Les principes généraux de la comptabilité s'appliquent (sous réserve des changements décrits ci-avant) :

- image fidèle, comparabilité, continuité de l'activité,
- régularité, sincérité,
- prudence,
- permanence des méthodes d'un exercice à l'autre.

Le mode de comptabilisation retenu pour l'enregistrement des produits des titres à revenu fixe est celui des intérêts encaissés.

Les entrées et les cessions de titres sont comptabilisées frais exclus.

La durée de l'exercice est de 12 mois.

Règles d'évaluation des actifs

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché

• Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées françaises et étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

• Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

• **Actions et parts d'OPC**

Les actions ou parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

• **Instruments financiers à terme fermes et conditionnels**

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour. L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

• **Devises**

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

• **Instruments financiers à terme dérivés**

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

• **Dépôts**

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

VI.2. Methodes de comptabilisation

- La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.
- Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.
- Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.
- Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres début d'exercice	32 038 219,44	-
Flux de l'exercice :		
Souscriptions appelées (y compris la commission de souscription acquise à l'OPC) ⁽¹⁾	1 848 089,16	-
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'OPC)	-9 024 900,30	-
Revenus nets de l'exercice avant comptes de régularisation	11 312,61	-
Plus ou moins-values réalisées nettes avant comptes de régularisation	-1 453 226,35	-
Variation des plus ou moins-values latentes avant compte de régularisation	-1 156 278,87	-
Distribution de l'exercice antérieur sur revenus nets	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur revenus nets	-	-
Acomptes versés au cours de l'exercice sur plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Autres éléments	-	-
Capitaux propres en fin d'exercice (= Actif net)	22 263 215,69	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

⁽¹⁾ Cette rubrique intègre également les montants appelés pour les sociétés de capital investissement.

EVOLUTION DU NOMBRE DE PARTS OU ACTIONS AU COURS DE L'EXERCICE

Part F

FR0010922963	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	3 378,5407	1 093 170,13
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-13 890,5037	-4 444 505,28
Solde net des souscriptions/rachats	-10 511,963	-3 351 335,15
Part F		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART I

FR0013284544	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	5 419,6286	605 747,58
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-9 135,3934	-1 003 629,01
Solde net des souscriptions/rachats	-3 715,7648	-397 881,43
PART I		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

PART U

FR0013276516	En parts ou actions	En montant
Parts ou actions souscrites durant l'exercice	1 319	149 171,45
Parts ou actions rachetées durant l'exercice	-31 901	-3 576 766,01
Solde net des souscriptions/rachats	-30 582	-3 427 594,56
PART U		En montant
Commissions de souscription acquises		-
Commissions de rachat acquises		-
Total des commissions acquises		-

VENTILATION DE L'ACTIF NET PAR NATURE DE PARTS OU ACTIONS

Code ISIN de la part ou action	Libellé de la part ou action	Affectation des sommes distribuables	Devise de la part ou action	Actif net de la part ou action EUR	Nombre de parts ou actions	Valeur liquidative en devise de la part ou action
FR0010922963	Part F	Capitalisable	EUR	11 055 394,88	36 871,1526	299,83
FR0013284544	PART I	Capitalisable	EUR	2 525 888,70	24 228,1144	104,25
FR0013276516	PART U	Capitalisable	EUR	8 681 932,11	81 999,6599	105,87

EXPOSITIONS DIRECTES ET INDIRECTES SUR LES DIFFÉRENTS MARCHÉS

Exposition directe sur le marché actions (*hors obligations convertibles*)

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation des expositions significatives par pays				
		France+/-	Luxembourg +/-	Pays 03 +/-	Pays 04 +/-	Pays 05 +/-
Actif						
Actions et valeurs assimilées	20 455,12	20 189,77	265,35	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Passif						
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan						
Futures	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Options	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Swaps	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Autres instruments financiers	-	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A
Total	20 455,12	N/A	N/A	N/A	N/A	N/A

Exposition sur le marché des obligations convertibles par pays et maturité de l'exposition

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Décomposition de l'exposition par maturité			Décomposition par niveau de deltas	
		<= 1 an	1<X<=5 ans	> 5 ans	<= 0,6	0,6<X<=1
France	50,09	-	-	50,09	-	50,09
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-
Total	50,09	-	-	50,09	-	50,09

Exposition directe sur le marché de taux *(hors obligations convertibles)*

Exprimés en milliers d'EUR	Exposition +/-	Ventilation par nature de taux			
		Taux fixe +/-	Taux variable ou révisable +/-	Taux indexé +/-	Autre ou sans contrepartie de taux +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 483,18	-	-	-	1 483,18
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Futures	N/A	-	-	-	-
Options	N/A	-	-	-	-
Swaps	N/A	-	-	-	-
Autres instruments financiers	N/A	-	-	-	-
Total	N/A	-	-	-	1 483,18

Exposition directe sur le marché de taux (*hors obligations convertibles*) ventilation par maturité

	Ventilation par durée résiduelle						
<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	0 - 3 mois +/-	3 - 6 mois +/-	6 mois - 1 an +/-	1 - 3 ans +/-	3 - 5 ans +/-	5 - 10 ans +/-	>10 ans +/-
Actif							
Dépôts	-	-	-	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	1 483,18	-	-	-	-	-	-
Passif							
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-	-	-
Hors-bilan							
Futures	-	-	-	-	-	-	-
Options	-	-	-	-	-	-	-
Swaps	-	-	-	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-	-	-	-
Total	1 483,18	-	-	-	-	-	-

Exposition directe sur le marché des devises

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	USD +/-	GBP +/-	Devise 03 +/-	Devise 04 +/-	Autres devises +/-
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7,05	1,01	-	-	-
Passif					
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Emprunts	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Devises à recevoir	-	-	-	-	-
Devises à livrer	-	-	-	-	-
Futures, options, swaps	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-
Total	7,05	1,01	-	-	-

Exposition directe aux marchés de crédit

<i>Exprimés en milliers d'EUR</i>	Invest. Grade +/-	Non Invest. Grade +/-	Non notés +/-
Actif			
Obligations convertibles en actions	-	50.09	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-
Titres de créances	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Passif			
Opérations de cession sur instruments financiers	-	-	-
Opérations temporaires sur titres	-	-	-
Hors-bilan			
Dérivés de crédits	-	-	-
Solde net	-	50,09	-

« Le classement des titres exposés directement aux marchés de taux dans les catégories "INVESTMENT GRADES", "Non INVESTMENT GRADES" et "NON NOTES" est réalisé à partir des principales notations financières proposées par les agences de notation, selon la méthodologie suivante : lorsqu'il existe plusieurs notations de même nature, la seconde meilleure note dans la hiérarchie des notes parmi les notations proposées est automatiquement sélectionnée ; dans le cas où il n'existe que 2 notations, la pire des 2 notes s'applique et dans le cas où il n'existe qu'une seule notation, cette dernière est sélectionnée. En l'absence de rating du titre, c'est la notation de l'émetteur qui trouvera à s'appliquer selon les principes hiérarchiques décrits précédemment. Pour les titres « subordonnées » où il n'existerait que des ratings émetteurs ne tenant pas compte de la subordination du titre, la méthodologie décrite ci-dessus détermine une notation, qui est ensuite abaissée de 2 crans.

Enfin si le titre ou l'émetteur fait l'objet d'une notation interne, c'est cette notation qui prime ».

Exposition des opérations faisant intervenir une contrepartie

<i>exprimés en milliers d'Euro</i>	Valeur actuelle constitutive d'une créance	Valeur actuelle constitutive d'une dette
Opérations figurant à l'actif du bilan		
Dépôts		
Instruments financiers à terme non compensés		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension		
Créances représentatives de titres donnés en garantie		
Créances représentatives de titres financiers prêtés		
Titres financiers empruntés		
Titres reçus en garantie		
Titres financiers donnés en pension		
Créances		
Collatéral espèces		
Dépôt de garantie espèces versé		
Opérations figurant au passif du bilan		
Dettes représentatives de titres donnés en pension		
Instruments financiers à terme non compensés		
Dettes		
Collatéral espèces		

Expositions indirectes pour les OPC de multi-gestion

L'OPC détient moins de 10 % de son actif net dans d'autres OPC.

AUTRES INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN ET AU COMPTE DE RÉSULTAT

Créances et dettes - ventilation par nature

	31/12/2024
Créances	
Souscriptions à titre réductible	-
Coupons à recevoir	-
Ventes à règlement différé	477,22
Obligations amorties	-
Dépôts de garantie	-
Frais de gestion	-
Autres créditeurs divers	-
Total des créances	477,22
Dettes	
Souscriptions à payer	-
Achats à règlement différé	-
Frais de gestion	-31 280,87
Dépôts de garantie	-
Provision commission de mouvements	-18 587,96
Total des dettes	-49 868,83
Total des créances et dettes	-49 391,61

Frais de gestion, autres frais et charges

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

	Frais facturés à l'OPCVM :	Assiette	Taux barème
1	Frais de gestion financière	Actif net	Part F : 2.39% TTC Taux maximum Part U : 0.75% TTC Taux maximum Part I : 1.2% TTC Taux maximum
	Frais de fonctionnement et autres services	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion.
2	Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable Le fonds investissant moins de 20% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
3	Commissions de mouvement	Prélèvement Sur chaque Transaction	
	<i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i>		(Valeurs / taux TTC maximum)
	Dépositaire		Valeurs mobilières : Zone € et matures de 6 à 18 € Pays non matures : de 25 € à 100 € Produits dérivés listés : 6 € par instruction.
	Société de Gestion		Autres contrats OTC: 8 € OPC : 25 € OPC off-shore : 2 400 € Un surcoût éventuel est appliqué en cas d'instructions manuelles. Valeurs mobilières : 0.50% Produits dérivés listés : 100 € par contrat. OPC : 0.50%
4	Commission de surperformance	Actif net	Part F : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence. Part U : 15% TTC de la surperformance annuelle au Part I : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence.

Des frais liés à la recherche au sens de l'article 314-21 du Règlement Général de l'AMF peuvent être facturés à l'OPCVM, lorsque ces frais ne sont pas payés à partir des ressources propres de la Société de Gestion.

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

Historique de l'Indicateur de Référence :

◦ Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)

- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)
- A compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

La commission de surperformance de la Part F, de la part U et de la part I est prélevée le dernier jour ouvré de chaque année civile sur la base de l'Indicateur de Référence. Le premier prélèvement pour la part U et la part I aura lieu à partir du 31 décembre 2018.

L'Indicateur de Référence retenu est le CAC Mid & Small (en euro et dividendes réinvestis) depuis le 2 avril 2013

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement de la part du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

FCP SUNNY MANAGERS - Prospectus au 19/02/2025 20

La méthodologie de calcul de la commission de sur-performance est basée sur la comparaison à un fonds fictif indicé sur l'indicateur de référence tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance est positive et supérieure à celle de l'Indicateur de Référence. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

Part F

FR0010922963	31/12/2024
Frais fixes	322 996,88
Frais fixes en % actuel	2,39
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART I

FR0013284544	31/12/2024
Frais fixes	34 556,13
Frais fixes en % actuel	1,20
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

PART U

FR0013276516	31/12/2024
Frais fixes	82 506,00
Frais fixes en % actuel	0,75
Frais variables	-
Frais variables en % actuel	-
Rétrocessions de frais de gestion	-

Engagements reçus et donnés

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Garanties reçues	
Dont instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan	-
Garanties données	
Dont instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine	-
Engagements de financement reçus mais non encore tirés	-
Engagements de financement donnés mais non encore tirés	-
Autres engagements hors-bilan	-
Total	-

Acquisitions temporaires

Autres engagements (par nature de produit)	31/12/2024
Titres acquis à réméré	-
Titres pris en pension livrée	-
Titres empruntés	-
Titres reçus en garantie	-

Instruments d'entités liées

	Code ISIN	Libellé	31/12/2024
Parts d'OPC et de fonds d'investissements			
	FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	324 225,00
Total			324 225,00

DÉTERMINATION ET VENTILATION DES SOMMES DISTRIBUABLES

Affectation des sommes distribuables afférentes aux revenus nets

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Revenus nets	950,12	-
Acomptes sur revenus nets versés au titre de l'exercice (*)	-	-
Revenus de l'exercice à affecter (**)	950,12	-
Report à nouveau	-	-
Sommes distribuables au titre du revenu net	950,12	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part F

FR0010922963	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	-91 135,91	-
Total	-91 135,91	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0013284544	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	11 395,24	-
Total	11 395,24	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART U

FR0013276516	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau du revenu de l'exercice	-	-
Capitalisation	80 690,79	-
Total	80 690,79	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Montant unitaire	-	-
Crédits d'impôts totaux	-	-
Crédits d'impôts unitaires	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du revenu	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values réalisées nettes

	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Plus ou moins-values réalisées nettes de l'exercice	-1 508 591,85	-
Acomptes sur plus et moins-values réalisées nettes versées au titre de l'exercice (*)	-	-
Plus ou moins-values réalisées nettes à affecter (**)	-1 508 591,85	-
Plus et moins-values réalisées nettes antérieures non distribuées	-	-
Sommes distribuables au titre des plus ou moins-values réalisées	-1 508 591,85	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

Part F

FR0010922963	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-748 812,59	-
Total	-748 812,59	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART I

FR0013284544	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-171 198,43	-
Total	-171 198,43	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

PART U

FR0013276516	31/12/2024	*29/12/2023
Devise	EUR	EUR
Affectation :		
Distribution	-	-
Report à nouveau des plus ou moins-values réalisées nettes	-	-
Capitalisation	-588 580,83	-
Total	-588 580,83	-
(*) Information relative aux acomptes versés		
Acomptes unitaires versés	-	-
(**) Information relative aux actions ou parts ouvrant droit à distribution		
Nombre d'actions ou parts	-	-
Distribution unitaire restant à verser après règlement des acomptes	-	-

* Pour le premier exercice d'application une présentation pro-forma des états financiers n'est pas requise pour l'exercice N-1. Les états financiers N-1 sont intégrés dans l'annexe et une information sur la nature des changements entre les deux présentations est mentionnée dans l'annexe.

INVENTAIRE DES ACTIFS ET PASSIFS

Inventaire des éléments de bilan (*hors IFT*)

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Actions et valeurs assimilées			20 455 118,29	91,88
Actions et valeurs assimilées négociées sur un marché réglementé ou assimilé			20 455 118,29	91,88
Agences de médias			479 427,22	2,15
DEKUPLE	EUR	8 753	312 482,10	1,40
HIGH CO	EUR	66 512	166 945,12	0,75
Audiovisuel et divertissements			462 975,60	2,08
M6 METROPOLE TELEVISION	EUR	41 190	462 975,60	2,08
Banques			142 402,35	0,64
CREDIT AGRICOLE SA	EUR	10 715	142 402,35	0,64
Biotechnologie			1 677 250,00	7,53
CELLECTIS	EUR	55 000	89 650,00	0,40
GENFIT	EUR	120 000	424 200,00	1,90
MEDINCELL SA	EUR	70 000	1 163 400,00	5,23
Chimie de spécialité			55 800,00	0,25
STE D EXPLOSIFS & DE PRODUITS CHIMIQUES	EUR	300	55 800,00	0,25
Ciment			384 825,00	1,73
CIMENTS VICAT SA	EUR	10 500	384 825,00	1,73
Construction individuelle			254 443,20	1,14
HEXAOM SA	EUR	9 638	254 443,20	1,14
Détaillants et grossistes Alimentation			895 768,96	4,02
CAFOM	EUR	35 428	277 046,96	1,24
VENTE UNIQUE COM SA	EUR	47 594	618 722,00	2,78
Distillateurs et viticulteurs			1 248 000,00	5,61
MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS	EUR	320 000	1 248 000,00	5,61
Distributeurs généralistes			22 968,12	0,10
SPARTOO SAS	EUR	62 076	22 968,12	0,10
Édition			572 075,28	2,57
GROUP SFPI SA	EUR	124 644	264 245,28	1,19
SOLOCAL GROUP	EUR	132 400	307 830,00	1,38
Électricité alternative			354 750,00	1,59
LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	EUR	15 000	354 750,00	1,59
Équipements de bureau électroniques			146 328,00	0,66
QUADIENT SA	EUR	7 800	146 328,00	0,66
Équipements de télécommunications			750 717,69	3,37
NETGEM	EUR	788 569	750 717,69	3,37
Équipements électroniques			80 482,80	0,36
LACROIX GROUP SA	EUR	8 562	80 482,80	0,36

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
Équipements et services de santé			620 490,00	2,79
BASTIDE LE CONFORT MEDICAL SA	EUR	25 800	620 490,00	2,79
Équipements et services pétroliers			361 240,00	1,62
VALLOUREC SA	EUR	22 000	361 240,00	1,62
Équipements médicaux			637 200,00	2,86
KLEAHOLDING	EUR	3 600 000	637 200,00	2,86
Exploration et production			526 240,64	2,36
MAUREL ET PROM	EUR	92 648	526 240,64	2,36
Fournisseurs industriels			481 458,60	2,16
ELIS SA	EUR	25 474	481 458,60	2,16
Fournitures médicales			340 200,00	1,53
BIOSYNEX	EUR	75 000	129 000,00	0,58
LABORATOIRES EUROMEDIS	EUR	48 000	211 200,00	0,95
Hôtels			484 480,00	2,18
PIERRE & VACANCES	EUR	320 000	484 480,00	2,18
Jeux de hasard et d'argent			797 850,00	3,58
GROUPE PARTOUCHE REGROUPEES	EUR	40 500	797 850,00	3,58
Logiciels			406 250,00	1,83
CLARANOVA RG	EUR	325 000	406 250,00	1,83
Organisme formation professionnel et de placement			347 982,00	1,56
FREELANCE.COM	EUR	115 994	347 982,00	1,56
Outillage industriel			476 128,00	2,14
EXAIL TECHNOLOGIES SA	EUR	24 800	430 528,00	1,93
GROUPE TERA SA	EUR	24 000	45 600,00	0,21
Pharmacie			522 600,00	2,35
GUERBET	EUR	19 500	522 600,00	2,35
Produits alimentaires			404 268,00	1,82
SOCIETE LDC SA	EUR	5 900	404 268,00	1,82
Restaurants et bars			281 600,00	1,27
ELIOR GROUP SCA	EUR	100 000	281 600,00	1,27
Service location et de crédit bail: consommateur			376 337,50	1,69
AYVENS	EUR	57 500	376 337,50	1,69
Services d'appui professionnels			362 820,90	1,63
CATERING INTERNATIONAL SERVICE	EUR	39 013	362 820,90	1,63
Services d'élimination des déchets			481 950,00	2,17
DERICHEBOURG ACT.	EUR	90 000	481 950,00	2,17
Services de loisirs			454 800,00	2,04
COMPAGNIE DES ALPES	EUR	30 000	454 800,00	2,04
Services informatiques			2 514 230,12	11,29
2CRSI SA	EUR	275 000	1 089 000,00	4,89
IT LINK	EUR	14 000	355 600,00	1,60

Instruments	Devise	Quantité	Montant	%AN
MUNIC SA	EUR	266 432	158 793,47	0,71
SOLUTIONS SE	EUR	290 000	265 350,00	1,19
SOPRA STERIA GROUP SA	EUR	3 125	534 375,00	2,40
WAVESTONE SA	EUR	2 587	111 111,65	0,50
Services multiples aux collectivités			306 200,00	1,38
ENGIE SA	EUR	20 000	306 200,00	1,38
Services spécialisés aux consommateurs			237 197,91	1,07
SRP GROUPE SA	EUR	312 926	237 197,91	1,07
Service traitement et d'élimination des déchets			403 790,00	1,81
AUREA	EUR	74 500	403 790,00	1,81
Sociétés pétrolières et gazières intégrées			514 400,00	2,31
GAZTRANSPORT ET TECHNIGAZ	EUR	4 000	514 400,00	2,31
Sylviculture			144 390,40	0,65
COGRA 48	EUR	24 640	144 390,40	0,65
Transport maritime			442 800,00	1,99
TOUAX	EUR	120 000	442 800,00	1,99
Obligations			50 087,38	0,22
Obligations convertibles en actions négociées sur un marché réglementé			50 087,38	0,22
Fournitures médicales			50 087,38	0,22
LABORATOIRES EUROMEDIS CV 5% 06/03/2030	EUR	49 896	50 087,38	0,22
Parts d'OPC et fonds d'investissements			324 225,00	1,46
OPCVM et équivalents d'autres Etats membres de l'Union européenne			324 225,00	1,46
SUNNY RECOVERY I	EUR	2 500	324 225,00	1,46
Total			20 829 430,67	93,56

INVENTAIRES DES IFT *(Hors IFT utilisés en couverture d'une catégorie de part)*

Inventaire des opérations à terme de devises

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)			
			Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)	
	Actif	Passif	Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)
-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - actions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-
Autres instruments				
Sous total			-	-
Total			-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - taux d'intérêt

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total			-	-
Options				
Sous total			-	-
Swaps				
Sous total			-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - de change

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - sur risque de crédit

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Inventaire des instruments financiers à terme - autres expositions

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)
		Actif	Passif	+/-
Futures				
Sous total		-	-	-
Options				
Sous total		-	-	-
Swaps				
Sous total		-	-	-
Autres instruments				
Sous total		-	-	-
Total		-	-	-

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

INVENTAIRE DES OPÉRATIONS À TERME DE DEVISE

(utilisées en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	
-	-	-	-	-	-	-	-
Total	-	-		-		-	

(*) Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.

Libellé instrument	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)				Classe de part couverte
	Actif	Passif	Devises à recevoir (+)		Devises à livrer (-)		
			Devise	Montant (*)	Devise	Montant (*)	

INVENTAIRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS À TERME

(utilisés en couverture d'une catégorie de part)

Libellé instrument	Quantité/ Nominal	Valeur actuelle présentée au bilan		Montant de l'exposition en Euro (*)	Classe de part couverte
		Actif	Passif	+/-	
Futures					
Sous total		-	-	-	
Options					
Sous total		-	-	-	
Swaps					
Sous total		-	-	-	
Autres instruments					
Sous total		-	-	-	
Total		-	-	-	

() Montant déterminé selon les dispositions du règlement relatif à la présentation des expositions.*

Synthèse de l'inventaire

Valeur actuelle présentée au bilan

Total inventaire des actifs et passifs éligibles (hors IFT)	20 829 430,67
Inventaire des IFT (hors IFT utilisés en couverture de parts émises) :	
Total opérations à terme de devises	-
Total instruments financiers à terme - actions	-
Total instruments financiers à terme - taux	-
Total instruments financiers à terme - change	-
Total instruments financiers à terme - crédit	-
Total instruments financiers à terme - autres expositions	-
Inventaire des instruments financiers à terme utilisés en couverture de parts émises	-
Autres actifs (+)	1 483 653,85
Autres passifs (-)	-49 868,83
Total = actif net	22 263 215,69

COMPTES ANNUELS AU 29/12/2023

An abstract graphic consisting of several overlapping, wavy, light blue shapes that originate from the bottom left and sweep upwards and to the right, filling the lower half of the page.

comptes
annuels

BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Immobilisations nettes	-	-
Dépôts	-	-
Instruments financiers	31 949 687,14	35 085 579,85
• ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	31 616 837,14	34 226 165,45
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• TITRES DE CRÉANCES		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	332 850,00	859 414,40
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
Créances	168 787,70	-
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	168 787,70	-
Comptes financiers	80 846,86	446 506,31
Liquidités	80 846,86	446 506,31
Autres actifs	-	-
Total de l'actif	32 199 321,70	35 532 086,16

BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Capitaux propres		
• Capital	31 070 560,47	31 732 802,71
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	837 506,21	3 404 261,82
• Résultat de l'exercice	130 152,76	20 832,64
Total des capitaux propres <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	32 038 219,44	35 157 897,17
Instruments financiers	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
Dettes	161 102,26	374 188,99
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	161 102,26	374 188,99
Comptes financiers	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
Total du passif	32 199 321,70	35 532 086,16

HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
Opérations de couverture		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
Autres opérations		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-

COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Produits sur opérations financières		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	7 206,97	680,36
• Produits sur actions et valeurs assimilées	657 770,69	586 607,00
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
Total (I)	664 977,66	587 287,36
Charges sur opérations financières		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-3 841,43	-2 205,64
• Autres charges financières	-	-
Total (II)	-3 841,43	-2 205,64
Résultat sur opérations financières (I - II)	661 136,23	585 081,72
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-526 509,52	-567 985,70
Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)	134 626,71	17 096,02
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-4 473,95	3 736,62
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :	130 152,76	20 832,64

1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le règlement ANC n° 2014-01, modifié.

Le FCP s'est conformé aux règles comptables prescrites par le règlement du comité de la réglementation comptable n°2003-02 du 2 octobre 2003 relatif au plan comptable des OPCVM et ses mises à jour ultérieures.

REGLES D'EVALUATION DES ACTIFS

Méthodes d'évaluation

Instruments financiers et instruments financiers à terme négociés sur un marché

Actions et valeurs assimilées

Les actions et valeurs assimilées françaises et étrangères sont évaluées sur la base du cours de clôture du jour.

Titres de créance et instruments du marché monétaire

Les instruments de taux sont valorisés sur la base d'un prix de milieu de marché jour issu soit de Bloomberg soit de Reuters à partir des moyennes contribuées, soit de contributeurs en direct, à défaut sur la base du dernier prix de transaction.

Les titres de créance sont évalués à la valeur actuelle. En l'absence de transactions significatives, une méthode

d'actualisation des flux est appliquée.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission inférieure ou égale à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la valeur d'acquisition et la valeur de remboursement.

Les titres de créance négociables d'une durée à l'émission supérieure à trois mois mais dont la durée résiduelle est inférieure à trois mois sont évalués en étalant linéairement sur la durée de vie résiduelle la différence entre la dernière valeur actuelle retenue et la valeur de remboursement.

Actions et parts d'OPC

Les actions ou parts d'OPC sont évalués sur la base de la dernière Valeur Liquidative connue.

Instruments financiers à terme fermes et conditionnels

Les contrats à terme ferme sont valorisés au cours de compensation du jour. Les options sont valorisées au cours de clôture.

Les contrats à terme ferme et conditionnels de la zone Amérique sont valorisés au cours de compensation du jour.

L'engagement est calculé de la façon suivante :

Futures : cours du contrat future * nominal du contrat * quantités. Options : cours du sous-jacent * quotité ou nominal * quantités * delta

Devises

Les actifs et passifs libellés dans une devise différente de la devise de référence de la comptabilité sont évalués au cours de change du jour.

Source : fixing BCE

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments suivants sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

Opérations d'acquisitions et cessions temporaires de titres

Les créances représentatives des titres reçus en pension sont évaluées à leur valeur



contractuelle majorée des intérêts à recevoir calculés prorata temporis.

Les titres donnés en pension sont évalués à leur valeur de marché et les dettes représentatives des titres donnés en pension sont évaluées à leur valeur contractuelle majorée des intérêts à payer calculés prorata temporis.

Les créances représentatives de titres prêtés sont évaluées à la valeur de marché des titres concernés, majorée de la rémunération du prêt calculée prorata temporis.

Les titres empruntés ainsi que les dettes représentatives des titres empruntés sont évalués à la valeur de marché des titres concernés majorée de la rémunération calculée prorata temporis.

Instruments financiers à terme dérivés

Swaps : Les contrats d'échange de taux d'intérêt et/ou de devises sont valorisés à leur valeur de marché. Toutefois, en cas d'échange financier adossé, une valorisation distincte du swap et de l'instrument adossé sera effectuée.

Change à terme : la détermination des cours de la devise forward se fait sur la base des courbes de taux de chaque devise du contrat appliqués sur le cours de la devise spot.

Dépôts

Les dépôts à terme sont évalués à la valeur contractuelle, déterminée en fonction des conditions fixées au contrat. En application du principe de prudence, la valorisation résultant de cette méthode spécifique est corrigée du risque de défaillance de la contrepartie.

Méthode de comptabilisation

La comptabilisation des revenus s'effectue selon la méthode des intérêts encaissés.

Mode d'enregistrement des frais d'acquisition et de cessions des instruments financiers : frais exclus.

Mode de calcul des frais de fonctionnement et de gestion et frais variables : cf. Frais facturés à l'OPCVM/Frais de fonctionnement et de gestion/Commission de surperformance.

Les frais de fonctionnement et de gestion recouvrent l'ensemble des charges et notamment : gestion financière, gestion administrative et comptable, frais du dépositaire, frais d'audit, frais juridiques, frais d'enregistrement, cotisations AMF, cotisations à une association professionnelle, frais de distribution. Ces frais n'incluent pas les frais de négociation.

Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtage, etc.) et la commission de mouvement, le cas échéant, qui peut être perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont donc facturées à l'OPCVM ;
- des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;
- une part du revenu des opérations d'acquisition et cession temporaires de titres.

Frais facturés à l'OPCVM	Assiette	Taux barème
Frais de gestion financière	Actif net	Part F : 2.39% TTC Taux max Part U : 0.75% TTC Taux max Part I : 1.2% TTC Taux max
Frais administratifs externes à la société de gestion	Néant	Inclus dans les frais de gestion prélevés par la société de gestion.
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Non applicable	Non applicable. Le fonds investissant moins de 20% dans d'autres OPC il n'est pas spécifié de limites de frais indirects. Cependant il pourra exister des frais indirects en cas d'investissement en OPC.
Commissions de mouvement <i>Prestataires percevant des commissions de mouvement (hors frais de courtage)</i> Dépositaire Société de Gestion	Prélèvement sur chaque transaction	(valeurs / taux TTC maximum) Valeurs mobilières Zone € et matures de 6 à 18 € Pays non matures : de 25 € à 100 € Produits dérivés listés 6 € par instruction. Autres contrats OTC : 8 € OPC : 25 € OPC off shore : 2 400 € Un surcoût éventuel est appliqué en cas d'instructions manuelles Valeurs mobilières : 0.50% Produits dérivés listés : 100 € par contrat OPC : 0.50%
Commission de surperformance	Actif net	Part F : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence. Part U : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence. Part I : 15% TTC de la surperformance annuelle au-delà de l'Indicateur de Référence.

Pour le calcul de la commission de surperformance, l'Indicateur de Référence est défini à la section III Modalités de fonctionnement et de gestion du prospectus du fonds.

Historique de l'Indicateur de Référence :

- Depuis la création au 31/12/2011 : DJ Euro Stoxx 600 (en Euros et hors dividendes)
- Du 01/01/2012 au 01/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et hors dividendes)
- A compter du 02/04/2013 : indice CAC Mid & Small (en Euros et dividendes réinvestis)

La commission de surperformance de la Part F, de la part U et de la part I est prélevée le dernier jour ouvré de chaque année civile sur la base de l'Indicateur de Référence. Le premier prélèvement pour la part U et la part I aura lieu à partir du 31 décembre 2018.

L'Indicateur de Référence retenu est le CAC Mid & Small (en euro et dividendes réinvestis) depuis le 2 avril 2013

Les commissions variables suivent le principe du « High Water Mark » : aucune commission variable n'est versée tant que la performance n'a pas dépassé celle de l'Indicateur de Référence depuis le lancement de la part du fonds et depuis la dernière fois qu'une commission variable a été versée. Ces frais (partie fixe et éventuellement partie variable) seront directement imputés au compte de résultat du fonds.

La méthodologie de calcul de la commission de sur-performance est basée sur la comparaison à un fonds fictif indicé sur l'indicateur de référence tenant compte des souscriptions réelles et des rachats indicés.

Les commissions variables seront définitivement perçues au terme de la périodicité de calcul des frais variables que si la performance est positive et supérieure à celle de l'Indicateur de Référence. Entre deux dates de prélèvement, la provision pour commissions variables est ajustée à chaque valeur liquidative par le biais d'une dotation/reprise de provisions. Les reprises de provisions sont plafonnées à hauteur des dotations.

Les dotations sont incrémentées seulement si la performance a dépassé le seuil depuis la dernière date de versement de la commission variable (ou depuis le lancement du fonds).

La société de gestion ne perçoit pas de commissions variables acquises sur les rachats.

- Une quote-part des frais de fonctionnement et de gestion peut être éventuellement rétrocédée à un tiers distributeur, afin de rémunérer l'acte de commercialisation dudit OPCVM.
- Les éventuelles opérations d'acquisition ou de cessions temporaires de titres ainsi que celle de prêt et d'emprunt de titres seront toutes réalisées dans les conditions de marché (taux correspondant à la durée d'acquisition ou de cession des titres) et les revenus éventuels seront tous intégralement acquis à l'OPCVM.

Pratique en matière de commissions en nature / soft commission

Aucun intermédiaire ou contrepartie ne fournit de commission en nature / soft commission à la société de gestion du fonds.

Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties

Les gérants établissent une liste des intermédiaires habilités par la Société de Gestion, et qui est régulièrement mise à jour. Les critères retenus pour l'élaboration de cette liste sont notamment les suivants :

- la capacité de négociation,
- la qualité de l'exécution,
- la réactivité,
- la contrepartie et la liquidité,
- la qualité de la recherche,
- le corporate access,
- la qualité du suivi des recommandations,
- la qualité de traitement.

Un suivi des intermédiaires est notamment instauré pour prendre en compte les spécificités de chaque classe d'instruments financiers.

Les intermédiaires sont évalués de manière annuelle par la Société de Gestion.

Cette Politique de sélection des intermédiaires financiers et contreparties est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : www.sunny-am.com.

Devise de comptabilité

Euro.

Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs (Non certifiés par le commissaire aux comptes)

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application

Néant.

Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice

Néant.

Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts

Capitalisation.



	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Actif net en début d'exercice	35 157 897,17	39 380 537,98
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	5 838 133,97	9 368 032,14
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-8 372 943,97	-10 558 882,16
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	3 646 866,91	5 508 545,68
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-2 573 624,80	-2 129 044,86
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	295 650,00
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-42 330,00	-97 900,00
Frais de transaction	-171 984,97	-255 630,57
Différences de change	-83,35	-487,03
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-1 578 338,23	-6 370 020,03
- Différence d'estimation exercice N	-691 623,99	886 714,24
- Différence d'estimation exercice N-1	886 714,24	7 256 734,27
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- Différence d'estimation exercice N	-	-
- Différence d'estimation exercice N-1	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	134 626,71	17 096,02
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
Actif net en fin d'exercice	32 038 219,44	35 157 897,17

3 compléments d'information

3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
Opérations de couverture				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
Autres opérations				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	80 846,86
Passif				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
Actif					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	80 846,86	-	-	-	-
Passif					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
Hors-bilan					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-

3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	USD	GBP	-	Autres devises
Actif				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	-	-
Comptes financiers	6 319,57	919,54	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
Passif				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Hors-bilan				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

Créances	168 787,70
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
Ventes reglements differes	168 787,70
-	-
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
Dettes	161 102,26
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Achats reglements differes	99 272,69
Frais provisionnes	39 773,22
Provision commission de mouvement	22 056,35
-	-
-	-
Autres opérations	-

3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
Part F / FR0010922963	12 253,6146	4 212 565,22	13 211,0309	4 454 227,37
PART I / FR0013284544	5 844,858	663 292,08	15 344,2803	1 829 933,92
PART U / FR0013276516	8 190	962 276,67	17 901	2 088 782,68
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
Part F / FR0010922963		1 558,67		-
PART I / FR0013284544		-		-
PART U / FR0013276516		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
Part F / FR0010922963		1 558,67		-
PART I / FR0013284544		-		-
PART U / FR0013276516		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
Part F / FR0010922963		-		-
PART I / FR0013284544		-		-
PART U / FR0013276516		-		-

3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen	%
Catégorie de part :	
Part F / FR0010922963	2,38
PART I / FR0013284544	1,20
PART U / FR0013276516	0,72
Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice	Montant
Catégorie de part :	
Part F / FR0010922963	-
PART I / FR0013284544	-
PART U / FR0013276516	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capitalnéant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnésnéant

3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc 332 850,00

- autres instruments financiers -

3.10. Tableau d'affectation du résultat *(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation du résultat	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Report à nouveau	-	-
Résultat	130 152,76	20 832,64
Total	130 152,76	20 832,64

Part F / FR0010922963	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-62 567,45	-111 110,05
Total	-62 567,45	-111 110,05
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART I / FR0013284544	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	25 656,45	-3 186,01
Total	25 656,45	-3 186,01
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

PART U / FR0013276516	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	167 063,76	135 128,70
Total	167 063,76	135 128,70
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat	-	-

3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes*(En devise de comptabilité de l'Opc)***Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
Affectation des plus et moins-values nettes	EUR	EUR
Sommes restant à affecter		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	837 506,21	3 404 261,82
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
Total	837 506,21	3 404 261,82

Part F / FR0010922963	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	414 842,15	1 611 557,87
Total	414 842,15	1 611 557,87
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART I / FR0013284544	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	83 491,12	420 488,17
Total	83 491,12	420 488,17
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART U / FR0013276516	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
Affectation		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	339 172,94	1 372 215,78
Total	339 172,94	1 372 215,78
Information relative aux parts ouvrant droit à distribution		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices

Date de création du Fonds : 14 décembre 2007.

Devise					
EUR	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Actif net	32 038 219,44	35 157 897,17	39 380 537,98	29 687 049,29	26 874 755,37

Part F / FR0010922963	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	47 383,1156	48 340,5319	44 847,9212	53 559,9054	68 488,005
Valeur liquidative	333,42	341,9	372,41	293,01	234,23
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	7,43	31,03	62,97	0,84	-71,88

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART I / FR0013284544	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	27 943,8792	37 443,3015	63 407,0512	16 236,626	18 612,4657
Valeur liquidative	114,55	116,07	125,48	96,51	75,15
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	3,90	11,14	23,56	2,48	-22,09

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART U / FR0013276516

Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR

	29.12.2023	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
Nombre de parts en circulation	112 581,6599	122 292,6599	117 623	127 626	124 989,1962
Valeur liquidative	115,81	116,79	125,16	97,36	75,47
Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)	-	-	-	-	-
Distribution unitaire (y compris acomptes)*	-	-	-	-	-
Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) ⁽¹⁾	-	-	-	-	-
Capitalisation unitaire*	4,49	12,32	22,30	2,84	-21,81

* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

⁽¹⁾ En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
FR001400J770	AIR FRANCE-KLM	PROPRE	27 500,00	373 780,00	EUR	1,17
FR0000074148	ASSYSTEM	PROPRE	8 000,00	396 000,00	EUR	1,24
FR0000051732	ATOS SE	PROPRE	31 000,00	218 550,00	EUR	0,68
FR0000039232	AUREA	PROPRE	75 000,00	382 500,00	EUR	1,19
FR0011040500	AXWAY SOFTWARE	PROPRE	8 129,00	214 605,60	EUR	0,67
FR0013384369	BAIKOWSKI SA	PROPRE	17 900,00	313 250,00	EUR	0,98
FR0000035370	BASTIDE LE CONFORT MEDICAL SA	PROPRE	7 500,00	201 000,00	EUR	0,63
FR0000035164	BENETEAU	PROPRE	18 000,00	224 640,00	EUR	0,70
FR0011005933	BIOSYNEX	PROPRE	73 073,00	610 159,55	EUR	1,90
FR0000061129	BOIRON	PROPRE	10 000,00	402 200,00	EUR	1,26
FR0010151589	CAFOM	PROPRE	62 000,00	569 160,00	EUR	1,78
FR0000064446	CATERING INTERNATIONAL SERVICE	PROPRE	42 412,00	376 618,56	EUR	1,18
FR0010425595	CELLECTIS	PROPRE	56 300,00	155 613,20	EUR	0,49
FR0000031775	CIMENTS VICAT SA	PROPRE	10 000,00	328 500,00	EUR	1,03
FR0013426004	CLARANOVA RG	PROPRE	380 000,00	807 500,00	EUR	2,52
FR0010667147	COFACE	PROPRE	22 000,00	260 480,00	EUR	0,81
FR0011071570	COGRA 48	PROPRE	40 000,00	484 000,00	EUR	1,51
FR0000053324	COMPAGNIE DES ALPES	PROPRE	37 500,00	529 500,00	EUR	1,65
FR0000045072	CREDIT AGRICOLE SA	PROPRE	25 000,00	321 300,00	EUR	1,00
FR0011716265	CROSSJECT	PROPRE	150 000,00	745 500,00	EUR	2,33
FR0000062978	DEKUPLE	PROPRE	10 013,00	295 383,50	EUR	0,92
FR0000053381	DERICHEBOURG ACT.	PROPRE	90 000,00	457 200,00	EUR	1,43
FR0013331212	DONT NOD ENTERTAINMENT SA	PROPRE	35 000,00	169 400,00	EUR	0,53
BE0974313455	ECONOCOM GROUP SA NV	PROPRE	72 000,00	185 040,00	EUR	0,58
FR0011950732	ELIOR GROUP SCA	PROPRE	85 000,00	249 220,00	EUR	0,78

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0010208488	ENGIE SA	PROPRE	24 000,00	382 032,00	EUR	1,19
FR0004110310	ESI GROUP	PROPRE	3 000,00	462 000,00	EUR	1,44
FR0013240934	EUROBIO SCIENTIFIC SA SHS	PROPRE	15 000,00	246 900,00	EUR	0,77
FR0000075343	EUROMEDIS GROUPE	PROPRE	48 000,00	255 360,00	EUR	0,80
FR0000062671	EXAIL TECHNOLOGIES SA	PROPRE	29 000,00	559 700,00	EUR	1,75
FR0012419307	FOCUS ENTERTAINMENT SA	PROPRE	9 000,00	140 040,00	EUR	0,44
FR0014005SB3	FORSEE POWER	PROPRE	120 000,00	312 600,00	EUR	0,98
FR0004187367	FREELANCE.COM	PROPRE	115 000,00	445 050,00	EUR	1,39
FR0004163111	GENFIT	PROPRE	120 000,00	424 800,00	EUR	1,33
FR0004155000	GROUP SFPI SA	PROPRE	520 000,00	1 016 080,00	EUR	3,17
FR0012612646	GROUPE PARTOUCHE REGROUPEES	PROPRE	48 000,00	926 400,00	EUR	2,89
FR0013429404	GROUPE TERA SA	PROPRE	24 000,00	91 200,00	EUR	0,28
FR0000032526	GUERBET	PROPRE	23 500,00	458 250,00	EUR	1,43
FR0000054231	HIGH CO	PROPRE	70 000,00	262 500,00	EUR	0,82
FR0000072597	IT LINK	PROPRE	16 020,00	469 386,00	EUR	1,47
FR0000033904	JACQUET METALS SA	PROPRE	10 000,00	196 000,00	EUR	0,61
FR0010722819	KALRAY	PROPRE	39 831,00	826 493,25	EUR	2,58
FR0013030152	LA FRANCAISE DE IENERGIE SA	PROPRE	15 000,00	768 000,00	EUR	2,40
FR0000066607	LACROIX GROUP SA	PROPRE	10 000,00	298 000,00	EUR	0,93
FR0013204336	LDC SA	PROPRE	2 500,00	350 000,00	EUR	1,09
FR0000033599	LEXIBOOK	PROPRE	220 000,00	552 200,00	EUR	1,72
FR0000060873	MARIE BRIZARD WINE AND SPIRITS	PROPRE	319 458,00	862 536,60	EUR	2,69
FR0000051070	MAUREL ET PROM	PROPRE	117 000,00	712 530,00	EUR	2,22
FR0011049824	MEDIAN TECHNOLOGIES	PROPRE	50 000,00	237 500,00	EUR	0,74
FR0004065605	MEDINCELL SA	PROPRE	86 000,00	619 200,00	EUR	1,93
FR0000039620	MERSEN	PROPRE	8 790,00	309 408,00	EUR	0,97
FR0010353888	MGI DIGITAL GRAPHIC TECHNOLOGY	PROPRE	17 500,00	285 250,00	EUR	0,89
FR0000077570	MICROPOLE-UNIVERS	PROPRE	195 040,00	210 643,20	EUR	0,66
FR0013462231	MUNIC SA	PROPRE	280 000,00	239 680,00	EUR	0,75
FR0013482791	NACON SA SU	PROPRE	200 000,00	333 600,00	EUR	1,04

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
FR0004154060	NETGEM	PROPRE	900 000,00	900 000,00	EUR	2,81
FR0000061459	PERRIER (GERARD)	PROPRE	4 000,00	399 200,00	EUR	1,25
FR0000073041	PIERRE & VACANCES	PROPRE	320 000,00	496 640,00	EUR	1,55
FR0012613610	PRODWAYS GROUP SA	PROPRE	100 000,00	96 000,00	EUR	0,30
FR0000120560	QUADIENT SA	PROPRE	25 000,00	480 500,00	EUR	1,50
FR0010820274	REORLD MEDIA	PROPRE	20 000,00	71 200,00	EUR	0,22
FR0010523167	ROCTOOL	PROPRE	150 000,00	307 500,00	EUR	0,96
FR0000120107	SAVENCIA ACT	PROPRE	5 500,00	302 500,00	EUR	0,94
FR0000130809	SOCIETE GENERALE A	PROPRE	10 000,00	240 250,00	EUR	0,75
FR0013379484	SOLUTIONS SE	PROPRE	375 000,00	999 750,00	EUR	3,12
FR00140043Y1	SPARTOO SAS	PROPRE	400 000,00	164 400,00	EUR	0,51
FR0013006558	SRP GROUPE SA	PROPRE	300 000,00	319 800,00	EUR	1,00
FR0000032658	SYNERGIE	PROPRE	10 300,00	362 560,00	EUR	1,13
FR0000066482	TIPIAK	PROPRE	1 416,00	121 068,00	EUR	0,38
FR0000033003	TOUAX	PROPRE	100 000,00	562 000,00	EUR	1,75
FR0000054470	UBISOFT ENTERTAINMENT	PROPRE	9 000,00	207 990,00	EUR	0,65
FR0013506730	VALLOUREC SA	PROPRE	36 000,00	504 900,00	EUR	1,58
FR0010766667	VENTE UNIQUE COM SA	PROPRE	57 594,00	719 925,00	EUR	2,25
FR0013481835	VISIOMED GROUP SA	PROPRE	3 715 148,00	1 051 386,88	EUR	3,28
FR0000127771	VIVENDI	PROPRE	22 000,00	212 872,00	EUR	0,66
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	3 509,00	205 978,30	EUR	0,64
FR0013341781	2CRSI SA	PROPRE	243 985,00	365 977,50	EUR	1,14
Total Action				31 616 837,14		98,68
O.P.C.V.M.						
FR0050000134	SUNNY RECOVERY I	PROPRE	2 500,00	332 850,00	EUR	1,04
Total O.P.C.V.M.				332 850,00		1,04
Total Valeurs mobilières				31 949 687,14		99,72
Liquidités						
AUTRES						
	PROV COM MVTS EUR	PROPRE	-22 056,35	-22 056,35	EUR	-0,07
Total AUTRES				-22 056,35		-0,07

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
BANQUE OU ATTENTE						
	ACH DIFF TITRES EUR	PROPRE	-99 272,69	-99 272,69	EUR	-0,31
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	73 607,75	73 607,75	EUR	0,23
	BANQUE GBP SGP	PROPRE	799,13	919,54	GBP	0,00
	BANQUE USD SGP	PROPRE	6 983,13	6 319,57	USD	0,02
	VTE DIFF TITRES EUR	PROPRE	168 787,70	168 787,70	EUR	0,53
Total BANQUE OU ATTENTE				150 361,87		0,47
FRAIS DE GESTION						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-29 242,58	-29 242,58	EUR	-0,09
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-2 947,43	-2 947,43	EUR	-0,01
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-7 583,21	-7 583,21	EUR	-0,02
Total FRAIS DE GESTION				-39 773,22		-0,12
Total Liquidites				88 532,30		0,28
Total SUNNY MANAGERS				32 038 219,44		100,00

